



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 4 octobre 2018 à 9 h 00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de
Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville
de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal.

CE18-177

MANDAT À LA COMMISSION DU TRANSPORT

Il est résolu de confier à la commission du transport le mandat joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante concernant l'évaluation de nouvelles sources de financement du transport collectif métropolitain.

Certifié conforme

Secrétaire



MANDAT À LA COMMISSION DU TRANSPORT CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF MÉTROPOLITAIN

MANDAT

La Commission devra procéder à la mise à jour des travaux effectués portant sur l'évaluation de nouvelles sources de financement du transport en commun métropolitain structurant. La Commission portera une attention particulière sur les impacts de la possible application d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade sur le territoire de la CMM et de la Ville de Saint-Jérôme.

MODALITÉS

La Commission devra s'appuyer sur les travaux déjà réalisés sur la question des nouvelles sources de financement du transport collectif métropolitain ainsi que les études provenant de l'Autorité régionale de transport métropolitain (Autorité).

Par ailleurs, la Commission devra analyser l'application d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade afin d'ajouter, à court terme, une nouvelle source de revenus hors du champ foncier pour compléter le cadre financier métropolitain du transport collectif.

L'Autorité collaborera aux travaux techniques de la Commission et participera à ses rencontres. Elle devra également faire part à la Commission des besoins financiers additionnels requis pour la politique de financement.

La Commission devra déposer son rapport comprenant la mise à jour des sources de financement et une proposition de mise en œuvre pour l'application d'un règlement pour l'imposition d'une taxe sur l'immatriculation.

ÉCHÉANCIER

La Commission doit déposer son rapport au Comité exécutif à court terme.

Identifié comme partie à la résolution numéro CE18-177 adoptée par le comité exécutif de la Communauté le 4 octobre 2018.

Tim Seah, secrétaire la Communauté